

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03611

Numéro SIREN : 500 497 797

Nom ou dénomination : A LA MAIN VERTE

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/014782

*Certifié conforme
à la loi*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	76 993	43 104	33 888	38 838	4 949	12.74
	Autres immobilisations corporelles	52 172	45 707	6 465	1 904	4 561	239.51
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	700		700	700		
	Total II	129 865	88 811	41 054	41 442	388	0.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	48 628	1 996	46 632	26 638	19 995	75.06
	Autres créances	3 145		3 145	5 320	2 175	40.89
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	23 670		23 670	18 528	5 143	27.76
	Disponibilités	7 117		7 117	18 472	11 355	61.47
	Charges constatées d'avance (3)	1 112		1 112	1 814	702	38.69
	Total III	83 671	1 996	81 676	70 770	10 906	15.41
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	213 536	90 807	122 730	112 212	10 517	9.37

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023	12	Exercice N-1 30/09/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	15 500		15 500			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 885		1 885			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	52 290		49 212		3 078	6.25
	Autres réserves						
	Report à nouveau			7 791		7 791	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 876		10 869		6 993	64.34
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	73 551		69 675		3 876	5.56
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
DETTE (1)	Total II						
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
DETTE (1)	Total III						
DETTE (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	9 526		7 026		2 500	35.58
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	11 248		12 447		1 199	9.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 352		3 701		2 651	71.65
	Dettes fiscales et sociales	22 053		19 243		2 810	14.60
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			121		121	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	49 179		42 538		6 641	15.61
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		122 730		112 212		10 517	9.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

49 179 42 538

Société A LA MAIN VERTE

7 RUE DE L'EUROPE
Z.A DU TERLON
31850 MONTRABE

ANNEXE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

*Certifié
Conforme
à l'original*

DELRIEU CONSEILS

3 Rue Brindejonc des
Moulinais
31500 TOULOUSE
0534669884

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous avons réalisé pour le compte de notre client, la société SAINTEX, des travaux chez Monsieur PLATAUX. Un litige est en cours.

Il existe un risque potentiel en cascade, non encore évalué à ce jour.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Procès-Verbal Assemblée Générale Annuelle du 25 Janvier 2024 de la SARL A LA MAIN VERTE RCS 500 497 797

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 14h, les associés de la société A LA MAIN VERTE, société à responsabilité limitée au capital de 15 500 euros, se sont réunis au siège social à ZA du Terlon, 7 rue de l'Europe à 31 850 MONTRABE, en Assemblée Générale Annuelle (AGA).

Sont présents :

- > M. Frédéric BERLAN qui détient 2000 parts sociales,
 - > M. Claude BERLAN qui détient 1550 parts sociales,
- qui détiennent ensemble 3550 parts sociales sur un total de 3550 et, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

L'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires et extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par les articles 23 et 24 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. Frédéric BERLAN, associé présent et acceptant.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-Examen des comptes définitifs de l'exercice 2022/2023 et affectation des résultats.
- 2-Quitus de la gestion de la gérance
- 3-Mandat de gérance

La discussion est ouverte.

L'exercice 2022/2023 est caractérisé par les événements majeurs suivants :

Après discussion et réponses aux diverses questions, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Résolution 1

L'AGA approuve le résultat de l'exercice 2022/2023 s'élevant à un bénéfice de 3 904,12 €.

Résolution 2

L'AGA décide d'affecter 3 904,12 € en autres réserves.

Résolution 3

Après examen du rapport annuel de gestion de l'exercice 2022/2023, quitus est donné à la gestion de la gérance à l'unanimité.

Résolution 5

Le mandat du gérant Frédéric BERLAN est renouvelé à l'unanimité.

Résolution 6

La rémunération du gérant Frédéric BERLAN s'élève pour l'exercice 2022/2023 à 23 420 € et l'assemblée décide de proroger cette rémunération pour l'exercice 2023/2024,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Le Président



Claude BERLAN

Certifié conforme à l'original